Paix - Travail - Patrie

ARRETE N° / / 0 0 3 6 0 7 MINFOPRA DU 12 JUIN 2023

Portant ouverture d'un concours direct pour le recrutement de trente (30) personnels dans le corps des fonctionnaires de l'Informatique et de la Téléinformatique, session 2023.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

Vu la Constitution;

Vu le décret n°78/311 du 31 juillet 1978 portant statut particulier du corps des fonctionnaires de l'Informatique et de la Téléinformatique;

Vu le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'État, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs,

Vu l'arrêté n°040/PM du 19 mai 2022 fixant les modalités d'octroi de la dispense d'âge aux personnes handicapées lors des concours administratifs et des recrutements dans la Fonction Publique de l'Etat;

Vu l'arrêté n°00000490/MINFI du 21 décembre 2022 précisant les SERMIGES DU RECMIERTAINNETRE ceuvre des frais de concours administratifs,

ARRÊTE:

OUR MERCHINISTER STORE NOTE Informatique suivant la répartition de

Arricle 1er.- a) Le présent arrêté porte ouverture d'un concours de l'Informatique et de la Téléinformatique suivant la répartition ciaprès:

- Dix (10) Ingénieurs Informaticiens, catégorie "A" deuxième grade de la Fonction Publique;
- Dix (10) Analystes, catégorie "A" premier grade de la Fonction Publique ;
- Dix (10) Programmeurs, catégorie "B" deuxième grade de la Fonction Publique.
- b) Ledit concours se déroulera les 28 et 29 octobre 2023 au centre unique de Yaoundé.

Article 2.- CONDITIONS À REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE.

1- Conditions générales:

Peuvent faire acte de candidature, les camerounais remplissant les conditions suivantes:

- a) réunir les conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics édictées par le Statut Général de la Fonction Publique de l'État;
- b) être apte à assumer le travail d'Informaticien;
- c) être âgé de dix-sept (17) ans au moins et de trente-quatre (34) ans au plus au 1er janvier 2023 (être né entre le 01/01/1989 et le 01/01/2006).
- d) toutefois, les personnes handicapées titulaires d'une Carte Nationale d'invalidité délivrée par les autorités compétentes, bénéficient d'une dispense d'âge pour un plafond de cinq (05) ans maximum, au-dessus de la limite d'âge fixée ci-dessus, conformément à l'arrêté n°040/PM du 19 mai 2022 susvisé.

2- Conditions spécifiques:

- Pour les candidats à l'admission dans le cadre des Ingénieurs Informaticiens, être titulaire du Diplôme d'Ingénieur Informaticien ou d'un diplôme d'études en Informatique reconnu équivalent, délivré par un établissement national de formation ou par l'une des écoles étrangères ou internationales figurant sur une liste fixée par arrêté du Premier Ministre.
- Pour les candidats à l'admission dans le cadre des Analystes, être titulaire du Diplôme d'Analyste ou d'un diplôme d'études en Informatique reconnu équivalent, délivré par un établissement national de formation ou par l'unc des écoles étrangères ou internationales figurant sur une liste fixée par arrêté du Premier Ministre.
- Pour les candidats à l'admission dans le cadre des Programmeurs, être titulaire à la fois du Baccalauréat de l'enseignement secondaire ou du General Certificate of Education Advanced Level (GCE-A/L) et du diplôme de Programmeur ou d'un diplôme d'études en Informatique reconnu équivalent, délivré par un établissement national de formation ou par l'une des écoles étrangères ou internationales figurant sur une liste fixée par arrêté du Premier Ministre.

Article 3.- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANIDATURE.

Les dossiers peuvent être soumis en ligne à l'adresse : <u>concoursonline.minfopra.gov.cm</u> ou déposés dans les dix (10) Délégations Régionales du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, jusqu'au vendredi 13 octobre 2023, délai de rigueur et doivent impérativement comprendre les pièces suivantes :

- 1. une fiche d'inscription timbrée à mille cinq cents (1 500) francs CFA, dont l'imprimé est disponible dans les services du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ou dans les Délégations Régionales du même Ministère et téléchargeable sur le site internet : http://www.minfopra.gov.cm;
- 2. une copie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente;
- 3. un extrait de casier judiciaire, bulletin n°3;
- 4. une copie certifiée conforme du diplôme exigé, signé par une autorité civile compétente ;
- 5. une attestation de présentation de l'original du diplôme, signée par une autorité civile compétente ;
- 6. un certificat médical délivré par un médecin du secteur public;
- 7. une quittance de versement de la somme de vingt-cinq mille (25 000) francs CFA délivrée par un responsable du guichet EXPRESS UNION du lieu de dépôt du dossier de candidature;

8. deux (02) photos 4x4;

9. une enveloppe timbrée à mille (1000) francs CFA à l'adresse du candidat 002750

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA esse du candidat 002750 #12 JUIN 2023

N.B:

- Les candidats qui soumettent leurs dossiers en ligne sont dispetités les lier dépôt de dossiers physiques. Toutefois, les dits dossiers devront impérativement être déposés au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative pour les candidats déclarés définitivement admis.
- Les candidats désireux de se faire accompagner gratuitement dans la procédure d'inscription en ligne peuvent se rapprocher des antennes de l'Observatoire National

- de la Jeunesse (ONJ) logées au sein des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ).
- En cas d'absence de candidatures dans un grade ou du quorum non atteint dans ledit grade, le nombre de places réservées ou restantes à ce dernier est reversé aux candidats du grade ayant enregistré le plus grand nombre de candidatures.
- Les candidats agents de l'État relevant du Code du Travail et remplissant les conditions fixées à l'article 2 devront fournir une copie de leur contrat de travail ou décision d'engagement.
- Tout dossier incomplet, en retard ou dont les pièces sont signées dans un commissariat de police ne sera pas accepté.
- Les pièces légalisées par une autorité administrative, municipale ou judiciaire doivent être datées de moins de trois (03) mois à la date du dépôt des dossiers.

Article 4.- PROGRAMMES, HORAIRES ET MODALITÉS DU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES ÉCRITES.

- 1- Les programmes de composition sont ceux des cycles d'études délivrant les diplômes requis pour faire acte de candidature.
- 2- Les épreuves d'admissibilité pour les candidats au recrutement dans le cadre des Ingénieurs Informaticiens et Analystes se déroulcront aux dates et heures ci-après :

Dates	Nature des épreuves	Horaires	Durées	Coef.	Note éliminatoire
28 octobre 2023	Culture Générale	08h-12h	1h	2	0.5/20-
	Réseaux et Systèmes d'exploitation	13h-17h	4h	4	05/20
29 octobre 2023	Systèmes d'information	08h-12h	4h	5	05/20
	Gestion des projets	13h-17h	4h	3	05/20

3- Les épreuves d'admissibilité pour les candidats au recrutement dans le cadre des Programmeurs se dérouleront aux dates et heures ci-après :

Dates	Nature des épreuves	Horaires	Durées	Coef.	Note éliminatoire
28 octobre 2023	Culture Générale	08h-12h	4h	2	05/20
26 octobre 2025	Algorithmique et Programmation	13h-17h	4h -	4	05/20
29 octobre 2023	Réseaux et Systèmes d'exploitation	08h-12h	4h	5	05/20
	Culture informatique	13h-17h	4h	-3	05/20

La dure limite d'accès dans les salles est impérativement fixée à 07 heures précises. 2- L'acure limite d'accès dans les salles est impérativement fixée à 07 heucles - MODALITÉS DE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES ORALES.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

002750

PRIME

🖈 🗫 mmuniqué du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative cisera les dates et horaires de passage des épreuves orales d'admission définitive.

Dates	Nature des épreuves	Coef.	Horaires	
À déterminer	Grand oral	1	à .: 1 001 00	
	Oral de langue	1	À partir de 08h00	

Article 6.- Les résultats définitifs du présent concours scront publiés par un arrêté du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 7.- Toute fraude constatée avant, pendant ou après le déroulement du concours sera sanctionnée conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8.- Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 12 JUIN 2023





PROGRAMME DU CONCOURS

CONCOURS/GRADES	MATIÈRES	
Ingénieurs InformaticiensAnalystes	 Systèmes d'information (méthodes d'analyse comparée,); Gestion des projets (recherche opérationnelle, théorie des graphes,); Réseaux de communication; Systèmes d'exploitation; Bases de données; Culture Générale. 	
Programmeurs	 Programmation et Algorithmique; Architecture des ordinateurs; Systèmes d'exploitation; Culture Générale; Culture informatique. 	

SERVICES DU PE	REMIER MINISTRE SA
	(±12 JUIN 2023
PRIME MINIST	ER'S OFFICE